



LE DÉPARTEMENT

Constitution du dossier adoptant(s)

Liste des pièces à fournir

Le questionnaire à l'intention du ou des candidats à l'adoption renseigné et signé par le ou les porteurs du projet et envoyé par courrier avec accusé réception avec l'**intégralité** des pièces demandées ci-dessous :

- **La notice d'information et recueil individuel du consentement relatifs au traitement des données à caractère personnel dans le cadre de la démarche d'adoption,**
- **Votre ou vos casier(s) judiciaire(s) volet n°3** datant de moins de 3 mois à demander auprès du :
Ministère de la Justice
Casier judiciaire national
44 079 NANTES Cedex 1
- **Une photographie** (individuelle ou de couple selon le cas),
- **Votre ou vos extrait(s) d'acte de naissance** datant de moins de 3 mois ainsi qu'un extrait d'acte de naissance de toute personne (enfants compris) vivant à votre domicile,
- **votre extrait de mariage ou de PACS** datant de moins de 3 mois, **ou attestation de vie commune de plus d'1 an** (*certificat de vie commune ou de concubinage délivré en mairie ou attestations de témoins et justificatifs de domicile...*)
- **Les 3 derniers bulletins de salaire ou justificatifs de revenus** du ou des candidats à l'adoption ainsi qu'une **photocopie de l'avis d'imposition sur le revenu,**
- **Un certificat médical par candidat et pour toute personne vivant à domicile (enfants compris)** datant de moins de 3 mois **établi par un médecin généraliste agréé par l'administration** attestant que votre état de santé vous permet d'accueillir un enfant.

Liste des médecins agréés pour le département du Var disponible sur le site de l'agence régionale de santé (ARS) : <https://www.paca.ars.sante.fr/listes-des-medecins-agrees-en-region-paca>

Ce certificat médical est rédigé au vu des antécédents médico-chirurgicaux et de l'évaluation de votre état de santé et de la couverture vaccinale, notamment pour les enfants. Vous devrez lui présenter (**les documents suivants ne sont pas à transmettre au service départemental de l'adoption**) :

POUR LE(S) CANDIDAT(S)

- **un examen radiologique pulmonaire,**
- **un examen sérologique (maladies sexuellement transmissibles),**

POUR LES PERSONNES VIVANT À DOMICILE

- **le carnet de santé des membres du foyer au regard de leur couverture vaccinale.**
